

INSCRIPTION AUX ACTIVITES SPORTIVES

Pour les étudiants inscrits en UE obligatoires ou bonifications en activité sportive, l'inscription au SUAPS est gratuite.

Les étudiants qui pratiquent une activité sportive de loisir, c'est-à-dire hors UE obligatoires ou ne conduisant pas à des bonifications, doivent acquitter le droit sportif au moment de leur inscription auprès du service de scolarité de leur composante.

Pour les étudiants inscrits en UE obligatoires ou bonifications en activité sportive qui veulent pratiquer une activité supplémentaire, l'acquittement de ce droit sportif est obligatoire.

Pour tous les étudiants, l'inscription à une activité sportive s'effectue de la façon suivante :

- Passer à la scolarité et acquitter le droit sportif le cas échéant
- S'inscrire auprès du secrétariat du SUAPS de son campus dont la localisation est indiquée sur le site <http://sport.univ-amu.fr> **muni de son certificat de scolarité.**
 - Les pièces à fournir au moment de l'inscription sont un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique sportive et de 3 photos d'identité.
- ❖ **Sur AIX-EN-PROVENCE**, l'inscription se fera au Centre Sportif Universitaire - 35 Avenue Jules Ferry - Aix en Provence à partir du 7 septembre durant 4 semaines.

Les deux premières semaines, l'inscription pour les étudiants dont le nom commence par les lettres de A à M se fera de 9h30 à 13h30 et pour ceux dont le nom commence par les lettres de N à Z de 13h30 à 17h30. A compter de la semaine du 21 septembre les horaires d'inscription seront les suivants : 11h30-19h sans ordre alphabétique.

❖ **Sur MARSEILLE,**

- pour les étudiants sur Marseille Centre (Saint Charles, Colbert, Canebière) et Campus Timone, les inscriptions sont effectuées à compter du 7 septembre par la secrétaire du SUAPS au gymnase Jassaud faculté des sciences Saint Charles de 9h30 à 12h et de 13h à 16h et au gymnase de la Timone de 9h à 13h et de 14h à 17h.

pour les étudiants sur Luminy et l'Etoile (St Jérôme/Château Gombert), les inscriptions sont effectuées à compter du 7 septembre par la secrétaire du SUAPS au Bureau de la Vie Etudiante (BVE) respectivement de 7h45 à 11h45 et de 12h30 à 16h à Luminy, sur Saint Jérôme les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h30 et sur Château Gombert les mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h30.

BVE – Campus Luminy - tél. 04 91 82 90 05 – courriel : waie.carliez@univ-amu.fr ou aicha.tammas@univ-amu.fr

BVE – Campus Etoile (St Jérôme) – tél. 04 91 28 88 95 – courriel : marie-joelle.massabo@univ-amu.fr ou simone.bernoux@univ-amu.fr